

Qui est responsable envers les femmes ?

GENRE ET REDEVABILITÉ

Message du Secrétaire général des Nations Unies

Les normes élevées, la confiance dans l'humanité et l'espoir en l'avenir exprimés dans les instruments des Nations Unies relatifs aux droits de la personne exigent la mise en place de mécanismes robustes de redevabilité pour assurer la réalisation de ces droits. Si les signataires d'accords tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou les parties qui souscrivent au Programme d'action de Beijing ne passent pas des engagements aux actes et ne sont pas tenus responsables de leurs actes, ces textes perdent de leur crédibilité. Le respect des obligations de redevabilité est essentiel pour assurer la réalisation des droits de femmes et l'instauration de l'égalité des sexes dans le monde.



L'affirmation ci-dessus constitue la base et l'inspiration du présent ouvrage. Ce rapport d'UNIFEM ayant pour thème les questions de genre et de redevabilité envers les femmes paraît à un moment sensible et opportun de l'histoire. Nous sommes parvenus en effet à mi-chemin du délai que s'est fixé la communauté internationale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la date butoir arrêtée étant l'année 2015. L'égalité des sexes est un facteur crucial dont dépend la réalisation de chacun de ces objectifs. Et cependant, les domaines dans lesquels les progrès ont été les plus lents sont ceux de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. La grande lenteur de l'amélioration des taux de mortalité maternelle dans certaines régions est particulièrement alarmante. Nous devons faire davantage pour prévenir ces décès évitables qui affectent non seulement les mères et les familles, mais l'ensemble de la société.

Les résultats des analyses consignées dans les pages qui suivent indiquent que le manque de redevabilité envers les femmes peut, dans certains contextes, expliquer le non respect des engagements en matière d'égalité des sexes davantage que d'autres facteurs, tels que les pénuries de ressources. Lorsque les femmes peuvent prendre part aux décisions relatives à la répartition des ressources publiques ainsi qu'à la planification des services publics, lorsque le système judiciaire leur permet d'obtenir des remèdes en cas d'atteintes à leurs droits, lorsque les carences des prestations de divers services auxquels les femmes ont droit font l'objet de sanctions, des améliorations de leur situation sont possibles.

Le présent rapport met en évidence deux éléments indispensables de la redevabilité envers les femmes. En premier lieu, il faut que les femmes participent à part entière aux processus de supervision ou de responsabilisation. En second lieu, les engagements nationaux relatifs à l'égalité des sexes et aux droits des femmes doivent figurer parmi les critères selon lesquels sont évaluées les décisions publiques. Mais le principal point sur lequel on se fondera pour juger de l'existence d'une redevabilité sexospécifique sera l'élimination de la violence et c'est pourquoi au début de mon mandat, j'ai lancé la Campagne mondiale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

L'Organisation des Nations Unies soutient résolument les droits des femmes et se prononce en faveur de la fin de l'impunité exploitée par les transgresseurs depuis bien trop longtemps. Le présent rapport est orienté précisément dans le même sens et j'en recommande la lecture à un vaste public mondial.

A handwritten signature in black ink, reading "Ban Ki-moon". The signature is written in a cursive style and is positioned above a vertical dashed line that extends downwards.

BAN KI-MOON
*Secrétaire général
des Nations Unies*

Préface

De grands progrès ont été enregistrés au cours des dernières décennies, tant au niveau national qu'au niveau mondial dans le domaine des droits des femmes. Toutefois, les engagements pris en faveur de la réalisation de ces droits ne sont pas toujours suivis d'actions concrètes. Pour trop de femmes encore, la pauvreté et la violence sont des réalités quotidiennes auxquelles elles font face dans leur lutte pour parvenir à la parité avec les hommes, dans les domaines de l'emploi, de la famille et de la propriété ainsi qu'en matière d'accès aux ressources et aux services publics.

Le Progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 donne des exemples d'initiatives dues à des femmes pour exiger la mise en jeu de la redevabilité concernant les engagements de promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes pris par les instances gouvernementales nationales, les appareils judiciaires et d'application de la loi, les employeurs et les fournisseurs de services, ainsi que les institutions internationales. La redevabilité joue, du point de vue féminin, lorsque toutes les femmes peuvent obtenir des explications de la part des détenteurs du pouvoir concernant les actions qui les touchent et lancer un processus d'application de mesures correctives lorsque les responsables n'ont pas promu leurs droits.



Les partisan(e)s de l'égalité des sexes œuvrent en première ligne des efforts de démocratisation des relations de puissance dans les institutions privées et informelles ainsi que dans l'arène publique. Le présent rapport montre que les initiatives des femmes qui exposent les injustices sexospécifiques et exigent des réparations ont effectivement modifié notre façon de concevoir la redevabilité.

Le jeu de cette redevabilité ne saurait résulter exclusivement de pressions exercées du seul côté de la demande. *Le Progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* donne des exemples de mesures novatrices prises par des États et des institutions internationales pour accroître la redevabilité du côté de l'offre. Cela comporte des changements tenant compte des spécificités liées au genre au niveau des mandats, des pratiques et des cultures institutionnels pour faire en sorte qu'il y ait des encouragements à respecter leurs engagements relatifs aux droits des femmes et des sanctions en cas de non respect de ces engagements. Le présent rapport propose un cadre dans lequel la redevabilité peut être appréhendée d'un point de vue sexospécifique et applique ce cadre aux différents contextes dans lesquels les systèmes de redevabilité déterminent l'accès des femmes aux ressources et au pouvoir : politiques, services publics, travail, marchés consommateurs et commerciaux, systèmes judiciaires et institutions internationales d'aide et de sécurité.

Depuis 2000, les femmes peuvent mesurer les progrès réalisés en matière de redevabilité envers elles à l'aune d'un engagement mondial : celui qui a été énoncé dans la Déclaration du Millénaire et dans les objectifs du Millénaire pour le développement qui en découlent. L'égalité des sexes est une condition indispensable de la réalisation des OMD, réalisation qui dépend de plus en plus de la possibilité pour les femmes de bénéficier d'investissements de développement dans les domaines de l'éducation et de la santé, de leur capacité à intervenir sur le marché sur un pied d'égalité avec les hommes, et de la possibilité pour elles de participer aux processus décisionnels publics à tous les niveaux.

Le présent rapport expose en détail la justification du nouvel agenda de la redevabilité en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Il apporte des preuves de l'existence non seulement d'un déficit en matière de redevabilité mais aussi d'initiatives prometteuses du secteur public et de la société civile ainsi que de réformes institutionnelles qui renforcent l'obligation de rendre des comptes aux femmes.

INES ALBERDI

Directrice exécutive
d'UNIFEM

LE PROGRÈS DES FEMMES À TRAVERS LE MONDE 2008/2009

ÉQUIPE DE RECHERCHE ET DE RÉDACTION :

ANNE MARIE GOETZ

Auteur principal et Conseillère principale pour la gouvernance, la paix et la sécurité

HANNY CUEVA-BETETA

Spécialiste, données et statistiques

RALUCA EDDON

Coordonnatrice de projet

JOANNE SANDLER

Directrice exécutive adjointe
(programmes)

MOEZ DORAID

Directeur exécutif adjoint
(organisation et développement des activités)

MALIKA BHANDARKAR

SAMINA ANWAR

ANJALI DAYAL

REMERCIEMENTS :

Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 est le produit d'un effort collectif et notre gratitude va aux nombreuses personnes qui ont participé à sa production et qui y ont contribué de multiples manières. Que soient particulièrement remerciés ici tous les membres du personnel d'UNIFEM, qui ont fait l'apport de contributions écrites, de remarques ou d'idées, qui ont appuyé le processus de production ou qui nous ont inspirés par leur attachement à leur travail sur le terrain. Nous remercions toutes les personnes qui ont été associées à l'élaboration de la présente livraison du Progrès des femmes à travers le monde et tenons en particulier à signaler les contributions suivantes :

APPUI FINANCIER :

Tous les généreux contributeurs du Fonds ont joué un rôle dans l'entreprise, dans la mesure où le financement du présent *Progrès des femmes à travers le monde* a été puisé en partie sur le budget principal du Fonds auquel ils effectuent leurs apports. Nous nous devons de dire notre gratitude particulière à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère du Développement international (DFID) du Royaume-Uni. Par leur généreux appui, ils ont autorisé des recherches supplémentaires et une diffusion qui n'auraient pas été possibles sans eux.

CONTRIBUTIONS À LA RÉDACTION :

Le présent volume du *Progrès des femmes à travers le monde* a bénéficié de toute une gamme de contributions écrites, depuis les textes des chapitres de fond jusqu'à ceux des encadrés. Nous remercions en particulier les personnes suivantes de leurs apports substantiels à la rédaction de chapitres distincts : Naomi Hossain, Rob Jenkins, Nuket Kardam, Celestine Nyamu-Musembi, Peter Rosenblum et Joanne Sandler, ainsi que Nikki van der Gaag qui a assuré la révision rédactionnelle des textes.

NOUS REMERCIONS AUSSI TRÈS CHALEUREUSEMENT LES PERSONNES DONT LES NOMS SUIVENT DE LEURS CONTRIBUTIONS À LA RÉDACTION DU RAPPORT :

Barbara Adams, Catherine Albertyn, Maria José Alcalá, Nisreen Alami, Letitia Anderson, Kelly Askin, Meryem Aslan, Stephanie Barrientos, James Blackburn, Letty Chiwara, Alexandra Cirone, Phyllida Cox, Jean d'Cunha, Nazneen Damji, Dina Deligiorgis, Catherine Dolan, Marina Durano, Eva Fodor, Kate Grosser, Shoko Ishikawa, Ferdous Jahan, Karen Judd, Naila Kabeer, Sudarsana Kundu, Fatou Aminata Lo, Richard Matland, Roshni Menon, Zohra Moosa, Sohela Nazneen, Elizabeth Powley, Riana Puspasari, Shelby Quast, Ryratana Rangsitpol, Socorro Reyes, Colleen Russo, Onalenna Selolwane, Anasuya Sengupta, Elisa Slattery, Masud Siddique, Hung-En Sung, Zeynep Turan, Joeren Verburg, Lee Waldorf, Alys William-Navarro, Stephanie Ziebell.

NOS REMERCIEMENTS TOUT PARTICULIERS VONT ÉGALEMENT À :

Michelle Bachelet, Présidente de la République du Chili; Noeleen Heyzer, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CESAP; Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria; Luiz Inácio Lula da Silva, Président du Brésil; Navanethem Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme; José Ramos-Horta, Président du Timor-Leste et lauréat du prix Nobel de la Paix, 1996; Jody Williams, lauréate du prix Nobel de la Paix, 1997; José Luis Rodríguez Zapatero, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne.

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS EXTÉRIEURS:

Monique Altschul, Winnie Byanyima, Diane Elson, Bjoern Foerde, Emmanuel Gyimah-Boadi, Philip Keefer, Imran Matin, Richard Matland, Maitrayee Mukhopadhyay, Helen O'Connell, Francesca Perucci, Aruna Rao, Rita Reddy, David Richards, Daniel Seymour, Don Steinberg, Aminata Touré, Teresa Valdes et Judith Wedderburn.

AUTRES FORMES D'APPUI :

La production d'un ouvrage tel que celui-ci ne serait pas possible sans une large gamme d'autres appuis. Nous ne pouvons pas énumérer ici les multiples formes d'assistance qui nous ont été apportées mais tenons à remercier les personnes suivantes de leur soutien à la production du présent rapport :

Sue Ackerman, Gabriela Alvarez, Christine Arab, Julie Ballington, Zineb Touimi Benjelloun, Luciana Brazil, Florence Butegwa, Roberta Clarke, Stephen Commins, Vicenta Correia, Nazneen Damji, Hazel de Wet, Laleh Ebrahimian, Yassine Fall, Ana Falu, Sumantra K. Guha, Gillian Holmes, Caroline Horekens, Takakazu Ito, Jeremy King, Kareen Jabre, Amy Taylor Joyce, Rebecca Karasik, Atul Khare, Monica Kjollerstrom, Wenny Kusuma, Erika Kvapilova, Gro Lindstad, Matthew Lipka, Anabelle Lugo, Cynthia Madansky, Kavita Menon, Gaella Mortel, David Navarro, Tacko Ndiaye, Nyambura Ngugi, Rohini Pande, Junia Puglia, Malini Ranganathan, Lisa Reefke, Menno Ravenhorst, Damira Sartbaeva, Valerie Sperling, Nardia Simpson, Ziad Sheikh, Pablo Suarez Becerra, Leigh Swigart, Elaine Tan, Nouhoum Traore, Anne Kristin Treiber, Zeynep Turan, Mari Warne-Smith et Joan Winship.

Nous remercions aussi tout particulièrement toutes les Directrices de programmes régionaux d'UNIFEM ainsi que les bureaux d'UNIFEM en Argentine, au Maroc et au Timor-Leste de leur soutien pour l'élaboration des études de cas.

ÉQUIPE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATIONS :

Antonie de Jong, Nanette Braun, Jennifer Cooper, Mitushi Das, Eduardo Gomez, Yvans Joseph et Tracy Raczek.

Table des matières

Partie I

1 Qui est responsable envers les femmes ?

Un cadre qui situe la redevabilité dans une perspective sexospécifique et en précise les éléments est nécessaire pour que ceux qui sont responsables envers les femmes s'acquittent de leurs responsabilités.

PAGE 1

2 Politique

Il y a aujourd'hui plus de femmes que jamais auparavant qui occupent des sièges parlementaires et des postes gouvernementaux. Leur efficacité dans le domaine de l'action politique dépend de réformes de la gouvernance sensibles aux sexospécificités.

PAGE 17

3 Services

Les prestations effectives de services publics qui répondent aux besoins des femmes sont la preuve du bon exercice de la redevabilité du secteur public envers les femmes.

PAGE 35

4 Marchés

L'existence quotidienne des femmes est de plus en plus façonnée par la dynamique des marchés. La redevabilité du secteur privé est fondée sur des principes autres que ceux du secteur public.

PAGE 53

5 Justice

Les obstacles à l'accès, les limites des mandats et les préjugés et partis pris sexistes peuvent réduire l'efficacité des systèmes de justice formels et informels et de leurs actions visant à améliorer la redevabilité envers les femmes.

PAGE 71

6 Aide et sécurité

Les institutions multilatérales d'aide et de sécurité doivent améliorer leur propre redevabilité de manière à se conformer elles-mêmes aux normes élevées qu'elles ont définies en matière d'égalité des sexes.

PAGE 89

7 Conclusions

Un programme de réforme progressiste en faveur d'une redevabilité tenant compte des sexospécificités.

PAGE 109

Partie II

OMD et genre

Examen des aspects des huit OMD en rapport avec l'égalité des sexes.

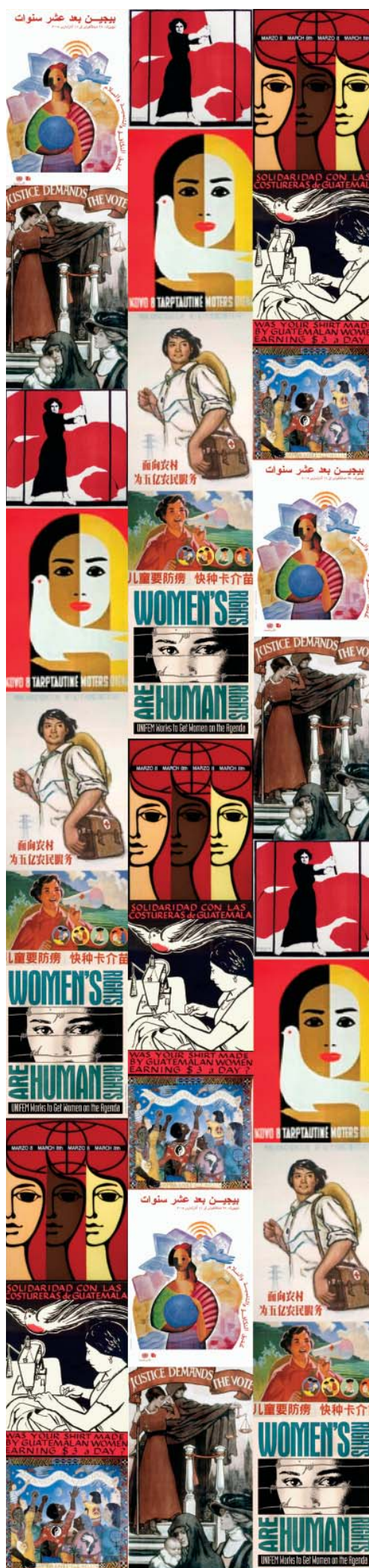
PAGE 116

Annexes

PAGE 134

Références

PAGE 142



LE PROGRÈS DES FEMMES À TRAVERS LE MONDE 2008/2009

ENCADRÉS

CHAPITRE 1 : QUI EST RESPONSABLE ENVERS LES FEMMES ?

- 1A : La bonne gouvernance – Définition sensible aux sexes/spécificités...2
1B : *L'imihigo* : Adaptation d'un mécanisme de redevabilité
traditionnel pour lutter contre la violence sexiste 5

CHAPITRE 2 : POLITIQUE

- 2A : Définitions 19
2B : Les manifestes de femmes..... 20
2C : Le mouvement anti-alcool de 1990 dans l'Andhra Pradesh.... 21
2D : Quotas pour les femmes..... 24
2E : GABRIELA siège au Congrès 25
2F : Genre et corruption..... 27
2G : Femmes parlementaires et extrants politiques..... 29

CHAPITRE 3 : SERVICES

- 3A : Une ONG argentine passe de l'information à l'action..... 40
3B : Les femmes âgées et l'assurance maladie en Bolivie :
« J'ai appris à ne pas avoir peur »..... 43
3C : Transferts de fonds conditionnels 46
3D : La privatisation de l'eau 47

CHAPITRE 4 : MARCHÉS

- 4A : Protestations des femmes contre la crise alimentaire
mondiale 60
4B : L'Autorité pour l'égalité de traitement apporte une certaine
amélioration 63
4C : Quotas pour les femmes dans les conseils d'administration
d'entreprises 64
4D : Demande de reddition de comptes à Wal-Mart, pour
discrimination fondée sur le sexe 66
4E : Protestations des femmes contre une publicité offensante
au Guatemala..... 68

CHAPITRE 5 : JUSTICE

- 5A : Le Code de la famille du Maroc 74
5B : Les tribunaux *gacaca* et la justice transitionnelle au Rwanda. 84
5C : La Cour pénale internationale 85

CHAPITRE 6 : AIDE ET SÉCURITÉ

- 6A : Mettre les principes de la Déclaration de Paris au service de
l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes..... 95
6B : Le Fonds panier du Kenya pour l'égalité des sexes 96
6C : Les résolutions 1612 et 1325 du Conseil de sécurité 98
6D : La résolution 1820 du Conseil de sécurité : la violence
sexuelle en tant que tactique de guerre..... 100
6E : Nouveaux fonds pour l'égalité des sexes..... 103
6F : UNIFEM : un mandat substantiel, des ressources qui le
sont moins..... 104

ENCARTS

CHAPITRE 1 : QUI EST RESPONSABLE ENVERS LES FEMMES ?

- Perceptions de la corruption : le facteur genre 8
Rompre le silence : la redevabilité en matière d'élimination
de la violence envers les femmes et les filles..... 10

CHAPITRE 2 : POLITIQUE

- Édification de l'État et égalité des sexes au Timor-Leste 30

CHAPITRE 3 : SERVICES

- Revendication des droits fondamentaux par la mobilisation
en Inde 42
Budgétisation sensible au genre 44

CHAPITRE 4 : MARCHÉS

- Les femmes en quête de la redevabilité dans l'industrie
vestimentaire du Bangladesh 56
Les voix les plus faibles : la migration féminine à l'ère de
la mondialisation 59

CHAPITRE 5 : JUSTICE

- Discrimination envers les femmes 72
Conditions de la réalisation des droits fondamentaux
des femmes 77
Réforme de la police et redevabilité envers les femmes..... 82

FIGURES DES ENCADRÉS ET ENCARTS

CHAPITRE 1 : QUI EST RESPONSABLE ENVERS LES FEMMES ?

- Perceptions genrées de la corruption par région 9
A. Fournisseurs de services
B. Institutions politiques, judiciaires et de sécurité
C. Institutions liées aux marchés
Violence envers les femmes : taux de déclaration et de mise en
accusation 11

CHAPITRE 2 : POLITIQUE

- Appartenance aux groupes de femmes : variations régionales
considérables..... 19

CHAPITRE 4 : MARCHÉS

- Les femmes constituent la moitié des migrants du monde 59
Les femmes mènent l'exode des cerveaux 59

CHAPITRE 5 : JUSTICE

- Discrimination à l'égard des femmes en matière de droits sociaux ... 73
Discrimination à l'égard des femmes en matière de droits
économiques..... 73
Corrélation entre l'environnement juridique porteur et la
réalisation des droits des femmes..... 73
Les forces de police nationales sont dominées par les hommes 83

FIGURES

CHAPITRE 1 : QUI EST RESPONSABLE ENVERS LES FEMMES ?

1.1 : Le cycle Autorisation, évaluation, correction.....	3
1.2 : Dimensions verticales et horizontales de la redevabilité.....	3
1.3 : Renforcement de la voix pour un renforcement de la redevabilité 4	
1.4 : Renforcement du choix pour un renforcement de la redevabilité.4	
1.5 : Contrôle des femmes en matière de décisions.....	6
1.6 : La médiation genrée compromet la participation des femmes aux mécanismes de redevabilité axés sur la voix et sur le choix.....	7

CHAPITRE 2 : POLITIQUE

2.1 : Le cycle de la redevabilité politique	18
2.2 : Pour les femmes parlementaires, la zone de parité se situe dans l'avenir	22
2.3 : Systèmes électoraux et quotas : la différence.....	22
2.4 : Femmes parlementaires : grandes disparités régionales.....	23
2.5 : Les quotas assortis de sanctions sont efficaces	23
2.6 : Appartenance aux partis politiques : significativement plus d'hommes que de femmes	25
2.7 : Femmes occupant un poste ministériel : au mieux une sur trois.....	26
2.8 : Prêts de la Banque mondiale à la « gouvernance du secteur public » : concentration sur le genre, 2002-2007	31

CHAPITRE 3 : SERVICES

3.1 : Les femmes et la corvée d'eau.....	36
3.2 : Accès universel à une source d'eau améliorée.....	36
3.3 : Accès des filles à l'éducation	37
3.4 : L'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire	38
3.5 : Mortalité maternelle : disparités des risques	39
3.6 : Grandes disparités interrégionales et intrarégionales des risques de mortalité maternelle	39
3.7 : Disparités en matière d'accès au personnel de santé qualifié ...	40
3.8 : Rôle des femmes dans les décisions relatives à la santé, 1999-2005.....	49

CHAPITRE 4 : MARCHÉS

4.1 : Le potentiel productif des hommes est mieux exploité que celui des femmes	54
4.2 : La proportion de salariés dans la main-d'œuvre est plus faible chez les femmes que chez les hommes.....	54
4.3 : Les femmes sont payées 17 % de moins que les hommes.....	55
4.4 : L'écart des salaires est plus élevé dans le secteur privé.....	56
4.5 : Les femmes sont généralement employées dans l'agriculture ou dans le secteur des services	57
4.6 : Zones franches d'exportation : tendance à l'accroissement	60

4.7 : La main-d'œuvre est dominée par les femmes dans la plupart des zones franches d'exportation	60
4.8 : Les femmes dans les syndicats du travail	62
4.9 : Écart des salaires homme-femme, selon l'appartenance à un syndicat du travail, 2006-2007.....	63
4.10 : Haute direction des entreprises : 1 femme, 9 hommes	65

CHAPITRE 5 : JUSTICE

5.1 : Forte approbation mais nombreuses réserves.....	75
5.2 : Réserves à la convention contre la discrimination à l'égard des femmes.....	75
5.3 : Peu de pays ont des lois spécifiques sur le harcèlement sexuel et le viol marital.....	78
5.4 : Femmes juges à la cour suprême.....	78
5.5 : Femmes juges de tribunaux internationaux	79
5.6 : Prêts de la Banque mondiale par thème.....	81

CHAPITRE 6 : AIDE ET SÉCURITÉ

6.1 : Résolutions et engagements principaux relatifs à l'égalité des sexes, 1921-2005	90
6.2 : La part de l'APD bilatérale visant l'égalité des sexes a augmenté depuis 2002	92
6.3 : APD bilatérale visant l'égalité des sexes.....	93
6.4 : Allocation de l'aide bilatérale à des secteurs spécifiques	94
6.5 : Le genre, sous-thème des prêts de la Banque mondiale, 2002-2007	101
6.6 : Répartition des prêts de la Banque mondiale par secteur	102
6.7 : L'attention au genre dans la conception et la supervision des projets financés par la Banque mondiale se concentre sur les secteurs sociaux	102
6.8 : Répartition des cadres des Nations Unies par sexe et par classe, 2006.....	104
6.9 : Femmes cadres aux Nations Unies.....	105

CHAPITRE 7 CONCLUSIONS

7.1 : Perceptions genrées de la corruption par région : Institutions fournisseuses de services.....	112
7.2 : Réalisation de la parité hommes-femmes dans les assemblées parlementaires nationales : tendance et projections	112
7.3 : Lente diminution de la mortalité maternelle	112
7.4 : Taux de migration des gens ayant une éducation supérieure .	113
7.5 : Violence envers les femmes : taux de déclaration et de mise en accusation.....	113
7.6 : Répartition de l'aide sectorielle et de l'aide visant l'égalité des sexes des pays du CAD/OCDE	113